Fonds d'Energie Solaire et de Cuisson (FESEC)

Appel à candidatures pour les subventions de démarrage et de croissance
Mobilité Électrique

Annexe D

Grille de notation indicative

Bujumbura, Burundi
Novembre 2026

Appel à candidatures – Mobilité Électrique

Annexe D – Grille de notation indicative

La présente grille est communiquée à titre indicatif, pour que les candidats sachent sur quels points l'appel insiste. Elle précise, pour chaque critère de la section « Évaluation et sélection » de l'appel, les éléments appréciés par le FESEC et la partie du formulaire où y répondre. En cas de divergence, le document d'appel à candidatures prévaut.

Une vérification de conformité précède la notation : un dossier est rejeté s'il est incomplet ou hors délai, si le candidat n'est pas éligible, ou si une station ne comporte pas de borne de recharge rapide, de points de recharge stationnaire pour deux et trois roues, d'installation photovoltaïque avec stockage et plan de raccordement, d'accès ouvert ou de flotte de référence, ne respecte pas les exigences techniques minimales ou les règles de montant et de cofinancement.

Chaque critère est noté de 0 à 3, sans décimale, puis multiplié par sa pondération. Le score maximal est de 300 points ; les dossiers sous 180 points sont exclus. Lorsqu'un candidat propose plusieurs stations, chacune est évaluée. La répartition des stations dans plusieurs provinces est appréciée au titre du critère « Couverture du territoire ».

Barème

Note	Signification
0 – Absent	L'information n'est pas fournie ou ne répond pas à l'exigence
1 – Insuffisant	Réponse générale, peu étayée, sans justificatifs
2 – Satisfaisant	Réponse précise et réaliste, appuyée sur des justificatifs
3 – Excellent	Réponse précise, chiffrée et engageante : accords signés, données réelles, engagements mesurables

Critères, pondérations et éléments appréciés

Critère	Pondération	Éléments appréciés	Où répondre (Annexe A)
Viabilité économique	20	Flotte de référence et engagements d'utilisation ; demande des autres usagers ; choix de la catégorie cohérent avec l'ancrage de la station ; modèle financier sur au moins cinq ans ; tarifs justifiés ; revenus complémentaires (échange de batteries, activités génératrices de revenus) ; équilibre d'exploitation ; sensibilité à une utilisation plus faible que prévu ; provision pour le stockage	B-I, C-I
Qualité technique	20	Recharge rapide et puissance adaptée à la flotte ; dimensionnement justifié par la flotte et le site (stockage, énergie délivrée) ; installation solaire hybride, solaire maximisé, recharge en journée ; station prête pour le réseau et plan de raccordement ; stockage avec BMS et gestion de l'énergie ; sécurité ; modularité ; qualité des équipements et des fournisseurs	B-II, B-III, B-V
Interopérabilité et accès ouvert	10	Conditions d'accès et tarifs publiés ; absence d'exclusivité ; compatibilité avec plusieurs connecteurs et catégories de véhicules ; chargeurs et armoires de batteries compatibles avec plusieurs modèles ; protocole OCPP ; paiement	B-IV
Service après-vente, exploitation et durabilité	15	Service après-vente : plan et accords des fabricants au dépôt ; équipe formée, outils de diagnostic et pièces critiques au Burundi à la mise en service ; engagements de performance ; maintenance ; traçabilité et fin de vie des batteries (DEEE) ; gestion des risques E&S	A-VII, B-VI, B-VII

Appel à candidatures – Mobilité Électrique

Annexe D – Grille de notation indicative

Critère	Pondération	Éléments appréciés	Où répondre (Annexe A)
Innovation	10	Apport nouveau pour le Burundi ou pour la zone : pilotage intelligent de la recharge, recharge solaire en journée, recharge partagée entre plusieurs flottes, compatibilité étendue, modèles commerciaux et de paiement innovants, usages productifs de l'énergie ; enseignements partagés et indicateurs	C-II
Capacité du candidat et cofinancement	10	Expérience et références ; équipe clé ; qualité des partenariats et transfert de compétences ; montant, nature et disponibilité du cofinancement ; santé financière	A-II à A-IV, C-V, C-VI, D-I, D-II
Couverture du territoire	10	Choix des sites justifié : demande locale, contribution au maillage du pays, répartition des stations dans plusieurs provinces, inclusion des zones reculées, articulation avec les stations existantes et l'extension du réseau	C-III
Inclusion des jeunes et des femmes	5	Emplois et postes techniques pour les jeunes et les femmes ; femmes dans l'actionnariat, la direction et l'exploitation ; flottes portées par des femmes ; offres accessibles aux femmes	A-I, C-IV
Total	100	Score maximal : 300 points ; seuil : 180 points	

Repères de notation

Critère	1 – Insuffisant	2 – Satisfaisant	3 – Excellent
Viabilité économique	Flotte citée sans engagement ; projections peu étayées	Engagements d'utilisation ; modèle financier cohérent ; équilibre d'exploitation démontré	Contrats de flotte ; hypothèses étayées par des données ; revenus complémentaires démontrés ; résultat résistant à une utilisation plus faible
Qualité technique	Station décrite sans note de dimensionnement ou plan de raccordement précis	Dimensionnement justifié par la flotte et le site ; plan de raccordement ; équipements conformes	Écarts aux repères expliqués ; solaire maximisé ; gestion de l'énergie et sécurité détaillées ; extension modulaire planifiée
Interopérabilité et accès ouvert	Ouverture évoquée sans conditions	Conditions d'accès et tarifs définis ; connecteur standard ; OCPP	Plusieurs connecteurs et catégories de véhicules ; tarifs publiés ; tiers déjà identifiés ; aucune exclusivité
Service après-vente et durabilité	Engagements généraux, sans plan de SAV, accords ni registre	Plan de SAV et accords des fabricants ; équipe et pièces prévues au Burundi à la mise en service ; registre des batteries prévu	Techniciens formés par les fabricants ; pièces et diagnostic chiffrés au Burundi ; accords signés ; engagements de performance ; filière de batteries identifiée
Innovation	Apport nouveau peu démontré	Apport nouveau identifié pour la zone	Apport nouveau pour le Burundi, avec indicateurs et partage des enseignements
Capacité et cofinancement	Expérience limitée ; cofinancement non justifié	Expérience pertinente directe ou par des partenaires ; cofinancement justifié	Références vérifiables ; partenariats formalisés ; cofinancement en grande partie disponible sur compte

Appel à candidatures – Mobilité Électrique

Annexe D – Grille de notation indicative

Critère	1 – Insuffisant	2 – Satisfaisant	3 – Excellent
Couverture du territoire	Choix des sites peu justifié	Demande locale démontrée	Stations réparties dans plusieurs provinces ; contribution claire au maillage du pays et articulation avec le réseau
Inclusion	Engagements généraux	Objectifs chiffrés d'emploi et de formation	Objectifs chiffrés et mesures concrètes ; femmes dans la direction, l'exploitation ou les métiers techniques ; flottes portées par des femmes

La note 0 s'applique lorsque l'élément est absent. Les repères illustrent les niveaux attendus et n'épuisent pas l'appréciation du FESEC.